

Déclaration nationale du Royaume de Belgique
64^{ème} session du Sous-Comité juridique
du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Vienne, 5 – 16 mai 2025



Point 3 de l'ordre du jour
Débat général

Monsieur le Président,

Ma Délégation se réjouit de vous voir présider cette session du Sous-Comité. Nous souhaitons également féliciter et remercier le Bureau des Affaires spatiales pour la préparation et l'organisation de cette session.

La Belgique s'associe à l'intervention faite par le distingué représentant de l'Union européenne.

Qu'il nous soit permis de saisir cette occasion pour réitérer nos plus sincères **condoléances suite au décès de Monsieur l'Ambassadeur Andrzej Misztal**, de la Délégation polonaise, président du Groupe de travail sur les Ressources spatiales et ancien président du Sous-Comité. Nous saluons ici la **contribution précieuse et durable** que l'Ambassadeur Misztal a apportée à nos travaux par ses nombreuses qualités, tant professionnelles que personnelles.

Monsieur le Président,

Cette 64^{ème} session du Sous-Comité revêt une importance particulière à nos yeux et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cette année est celle du **50^{ème} anniversaire de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique**. C'est l'occasion de relever l'importance de ce traité dans la régulation quotidienne des

activités spatiales et son impact déterminant sur l'utilisation sécurisée de l'espace, en particulier des orbites terrestres. La Belgique est particulièrement intéressée à poursuivre les échanges, au sein de la communauté de l'UNCOPUOS, sur les pratiques de mise en œuvre de la Convention de 1975.

Cette session sera également l'occasion, nous l'espérons, de progresser sur plusieurs actions en cours, comme la tenue d'une **4^{ème} conférence globale UNISPACE en 2027**, la mise en place **d'un mécanisme de consultation sur les activités lunaires (ATLAC)**, la mise en place **d'un groupe d'étude sur les aspects politiques et juridiques du trafic spatial**, sur proposition de la Délégation allemande, soutenue par d'autres Délégations, dont celle de la Belgique, ou encore un **premier projet de principes applicables aux ressources spatiales** présenté par le vice-président du Groupe de travail dédié, le professeur Steven Freeland. A l'égard de ce dernier groupe de travail, ma Délégation souhaite insister afin que les consultations et discussions relatives à la constitution du bureau n'aient pas d'impact sur le travail de fond et sur la poursuite du calendrier arrêté pour ce groupe.

Monsieur le Président,

Nous observons un intérêt croissant, non seulement de la communauté académique et scientifique, mais également du grand public, pour **les questions juridiques liées à l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique**. Outre la curiosité intellectuelle dont cette thématique fait l'objet, il y a chez les citoyennes et citoyens, une prise de conscience du lien qui existe entre notre environnement et notre sécurité, d'une part, et l'espace extra-atmosphérique, d'autre part. Ce lien est ressenti de manière de plus en plus concrète. La Délégation belge a eu l'occasion de présenter, lors de la conférence organisée par le Bureau des Affaires spatiales en novembre 2024, **l'introduction dans le code pénal belge du crime d'écocide en ce qu'il s'applique, notamment, aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique**. C'est là la reconnaissance de l'inclusion de l'espace dans notre environnement naturel, économique et culturel. Cette inclusion n'est pas uniquement source de droits équitablement partagés, mais aussi de responsabilités envers les générations

Belgium, Item 3

présentes et futures. C'est un engagement au respect de l'espace comme patrimoine commun de l'humanité dans toutes ses dimensions.

Monsieur le Président,

L'intervention et la présentation de Madame la Directrice Aarti Holla-Maini ce matin ont retenu toute notre attention. Elles ont malheureusement confirmé notre préoccupation de voir la rupture entre les défis auxquels le Bureau des Nations Unies pour les Affaires spatiales doit faire face et les moyens qui lui sont alloués. Cette situation nous inspire de l'inquiétude et l'intention de cette Délégation est bien de relayer ce sentiment auprès des organes compétents. Nous considérerons également toutes les autres options pour remédier à cette situation.

Je vous remercie.